

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
SAINTE-THÉRÈSE, QUÉBEC

EXTRAIT du livre des délibérations de la séance du conseil tenue le 30 octobre 2024 à 15 :30 heures.

RÉSOLUTION
2024-10-238

OBJET : Adoption du Document indiquant la nature des modifications – Projet de règlement N° 24-04

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; le conseil de la MRC (art. 53.11.4) doit adopter, en même temps que tout projet de règlement modifiant son Schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du Schéma d'aménagement et de développement;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE soit adopté le document déposé au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville précisant la nature des modifications que pourront apporter les municipalités locales dans le cadre du Règlement numéro 24-04, une fois entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des délibérations
(Sujette à ratification par le Conseil)

Ce 30^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre.



Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

de THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE

